

Les armoires du canton de Vaud

Autor(en): **Ruchet, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **19 (1905)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-744806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

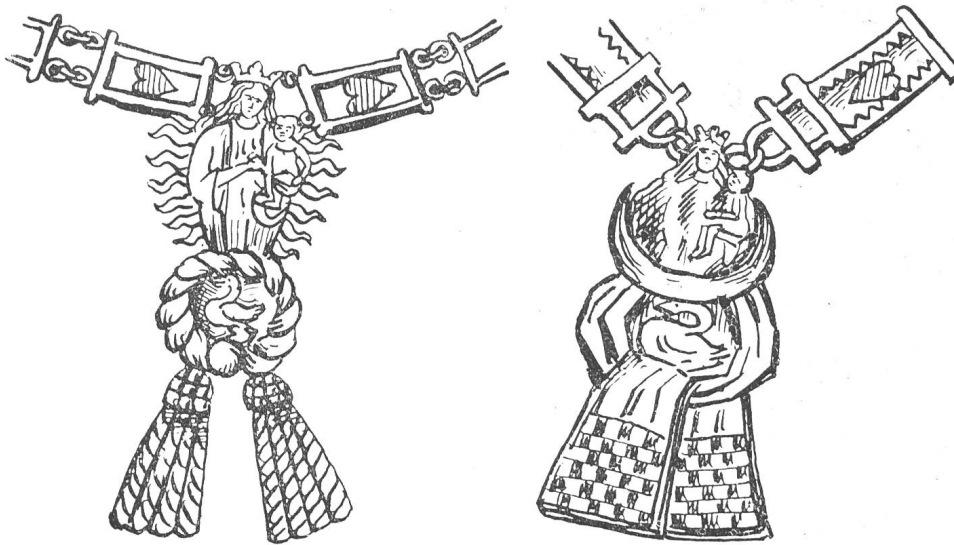


Fig. 36. Brandenburgischer Schwanenorden. Anhänger.

Peter Rot, der im Jahre 1453 die Pilgerfahrt nach Jerusalem als Begleiter des Markgrafen von Brandenburg mitmachte. Er erscheint auf einem Verzeichnis des Ordens von 1464. Die Kette aus Silber befand sich bis 1833 im Basler Kirchenschatze und ging bei der Teilung an Baselland verloren¹.

Ludwig und Niklaus von Diesbach besaßen ebenfalls ein Ritterzeichen mit dem Schwan (Fig. 37) verbunden mit dem Abzeichen der österreichischen Zopfgesellschaft. Es ist aber nicht möglich zu entscheiden, ob der Schwan die Zugehörigkeit zum Brandenburgischen Orden oder zum Schwanenorden des Herzogs von Cleve bedeutet. Das Abzeichen des Ordens von Cleve bestand aus einem Schwan an goldener Kette.



Fig. 37. Ordenszeichen des Schwanes und des Zopfes.

(Fortsetzung folgt).

Les armoiries du canton de Vaud.

Par Charles Ruchet.

Il serait difficile d'indiquer d'après des documents officiels les causes qui déterminèrent les représentants du peuple vaudois à choisir le *vert et le blanc* comme couleurs du nouveau Canton et à disposer celles-ci de la manière que nous savons. On n'a pu retrouver, en effet, aux Archives cantonales le texte de l'exposé des motifs présenté par le Petit-Conseil à l'appui du projet de décret

¹ C. Burckhardt, Der Kirchenschatz des Basler Münsters Mitt. d. a. Gesellschaft X 17. Ein silber-vergoldetes Haupt der h. Ursula, und eine silberne Kette um den Hals.



Fig. 38

du 16 avril 1803. Quant au rapport de la commission chargée d'examiner ce projet, il fut présenté séance tenante et, selon toute probabilité, verbalement. Nous en sommes donc réduits à consulter les procès-verbaux très sommaires des séances des deux Conseils où nous lisons :

*Première séance du Petit-Conseil
du 16 avril 1803*

Présidence du citoyen Monod.

« Le Petit-Conseil a proposé pour couleurs du « Canton: *le vert et le blanc*, et pour sceau, un « champ vert-clair et blanc divisé en deux bandes, « deux mains jointes tenant une épée surmontée du « chapeau de Guillaume-Tell; devise: *Pro libertate et federe.* »

Ce projet fut renvoyé à l'examen d'une Commission qui, comme nous le disions plus

haut, présenta son rapport séance tenante et conclut au rejet. Le Petit-Conseil s'inspirant sans doute des vues émises au cours de la discussion, fit part à l'Assemblée, toujours dans la même séance, d'un nouveau projet qui fut adopté et dont voici la teneur :

Le Grand Conseil du Canton de Vaud
décrète :

« 1^o Les couleurs du Canton de Vaud sont le *vert-clair* et le *blanc* ;

« 2^o Le sceau du Canton de Vaud aura pour empreinte, conformément au modèle présenté, « un écusson coupé en deux bandes vert et blanc. Dans le champ, on lira: LIBERTÉ ET « PATRIE, et au-dessus de l'écusson, sur une bandelette flottante, on lira: CANTON DE VAUD. »

Les termes de la langue héraldique n'étaient pas, comme on voit, très familiers à ceux qui présidaient alors aux destinées de notre Canton. Ils devaient même, nos révolutionnaires, regarder avec un certain dédain cette science qui florissait sous l'ancien régime. Il est à remarquer, en outre, que l'introduction d'une devise dans le champ de l'écu est considérée comme une infraction à la règle. Mais les honorables membres de nos Conseils avaient des sujets de préoccupations bien autrement graves, et la besogne qui les attendait ne leur permettait pas sans doute de s'attarder en des discussions qui devaient leur paraître singulièrement futiles. Nous ne les chicanerons donc pas là-dessus, d'autant qu'il y a des précédents. Pour n'en citer qu'un, la république de Gênes portait le mot *Libertas* inscrit dans ses anciennes armes longtemps avant qu'on ait songé à introduire la devise *Liberté et Patrie* dans le champ de l'écu du canton de Vaud.

Mais si nous ne savons rien, officiellement, des origines des armoiries de notre Canton, il nous sera permis de chercher à combler cette lacune. « Les « anciennes armoiries du Pays de Vaud (*Patria Vaudi*) ou *Pagus Valdensis*, lisons- « nous dans Verdeil, étaient *trois éminences ou collines de sinople dans un* « *champ d'argent*. Ces trois collines abaissées et nivelées ont donné la partie

«inférieure de l'écusson actuel du canton de Vaud.» Cette explication ne nous satisfait pas entièrement. Les armoiries du bailliage de Vaud ont été contestées. Nous les voyons, il est vrai, figurer en compagnie des blasons des autres bailliages du duché de Savoie sur un vitrail du XVI^e siècle de l'église de Brou près de Bourg en Bresse, dans l'*Histoire de la Royale Maison de Savoie* de Guichenon, et ailleurs encore, mais toujours avec la variante d'*argent à une montagne* (ou à un mont à trois coupeaux) *de sable*. Voici une explication qui a le mérite d'être plus simple et qui nous paraît plus plausible: Le *vert*, comme on sait, était la couleur favorite des partisans du nouvel ordre de choses. En 1789, au lendemain du renvoi de Necker, l'avant-veille de la prise de la Bastille, le peuple de Paris assemblé sous les marronniers du Palais-Royal adoptait, sur la proposition de Camille Desmoulins, «le vert, couleur de l'espérance comme «signe de ralliement». L'orateur, raconte Mignet, attache une «feuille d'arbre «à son chapeau, tout le monde l'imité; les marronniers du Palais sont presque dépouillés de leurs feuilles» . . . Cette couleur fut abandonnée plus tard: c'était celle des livrées du comte d'Artois! Mais les patriotes vaudois qui n'avaient pas contre elle les mêmes préventions la reprirent et la portèrent avec ostentation dans plusieurs circonstances, notamment dans ces fameux banquets où l'on chantait le «Ça ira!» et où l'on toastait en l'honneur de la «Grande nation», à telles enseignes qu'elle était devenue une couleur séditieuse sous le Gouvernement de LL. EE. de Berne.

Lorsque l'heure de l'émancipation eut sonné, le vert devint la couleur à la mode. Le citoyen Bergier-Lemaire écrivait dans une lettre à son ami Laharpe en date du 24 janvier 1798: «La proclamation de Ménard et Desportes a produit «tout l'effet que nous en attendions. Arrivée hier à 7 heures, demi-heure après «elle à été connue de toute la ville, et aussitôt la cocarde verte a été placée «sur plusieurs chapeaux couvrant des têtes influentes. Ce matin, le Deux-Cent «en corps s'en est paré et a été imité par la généralité des citoyens.» Et dans le *Journal officiel* du Directoire français en date du 15 pluviôse an VI (3 février 1798), nous lisons:

Lausanne, 26. janvier.

«Hier, à la pointe du jour, le drapeau vert flottait sur la maison où s'assemblent les membres «du Comité de Réunion; on y lisait: *République lémanique*. Le vert était, comme on sait, «la couleur de Guillaume-Tell, Stauffacher et Melchthal; c'est aussi l'emblème de l'espérance «que doit avoir une République qui naît sous les auspices de la Grande nation. . .»

La première partie de l'explication est pour le moins originale, mais elle montre, comme on l'a très justement remarqué, la préoccupation de F.-C. de la Harpe de rattacher le futur canton du Léman aux prétendues traditions helvétiques.

On se souvient encore des fêtes du Centenaire de l'indépendance vaudoise. Ce fut, le 24 janvier 1898, dans nos villes et dans nos campagnes une véritable débauche de vert, à donner l'illusion du printemps. On reconstitua à cette occasion le drapeau vert tel qu'il flottait, en 1798, aux fenêtres du Cercle des jeunes négociants avec, d'un côté, l'inscription *République lémanique* en lettres blanches, et de l'autre, la devise *Liberté, Egalité*. En 1803, le nouveau canton suisse dut se donner des armoiries à l'exemple des autres Etats confédérés. On garda la



Fig. 39
Sceau du Petit Conseil
en 1803

couleur *verte* devenue populaire, mais à la devise qui évoquait avec trop d'insistance le souvenir de l'invasion française, on substitua celle de *Liberté et Patrie*. Pour que ces mots fussent bien en vue, on laissa en *blanc* la partie supérieure de l'écu et ils y furent inscrits d'abord en lettres *noires* et plus tard en lettres *d'or*.

« Il est peu de pays, écrit Adolphe Gautier dans son ouvrage sur les *Armoiries et couleurs de la Confédération et des cantons suisses*, il est peu de pays où les couleurs nationales, *le vert et le blanc*, soient aussi populaires. « Elles ont quelque chose de riant qui s'associe parfaitement « bien avec la splendide nature du canton de Vaud. »

Kleinere Nachrichten.

Die schweizerische Siegelsammlung im Staatsarchiv zu Basel. Mit einigen wenigen Worten sei auch in dieser Zeitschrift auf ein Werk hingewiesen, das geradezu einzig in seiner Art ist und eine Leistung ersten Ranges bedeutet; wir meinen das bei Helbing & Lichtenhahn (vormals Reich-Detloff) zu Ende vorigen Jahres erschienene Repertorium des Staatsarchivs zu Basel (Preis 40 Fr.), einen Band von im Ganzen über 900 Seiten, der in drei Hauptteile zerfällt: 1) die Einleitung, 2) das eigentliche Repertorium, das wiederum aus zwei Unterabteilungen besteht, nämlich *a*) dem städtischen Archiv, und *b*) den verschiedenen Nebenarchiven (dem Lehensarchiv, Adelsarchiv, bischöflichen Archiv, Klosterarchiv, den Zunftarchiven, dem Universitätsarchiv, Notariatsarchiv, u. s. w.) und endlich 3) das Register.

Wir wollen keine eigentliche Besprechung des Buches geben, sondern begnügen uns damit, aus der Einleitung den auf die Siegelsammlung bezüglichen Passus hier wörtlich abzudrucken; gleichzeitig aber möchten wir alle, die sich mit Schweizergeschichte oder verwandten Gebieten beschäftigen, nachdrücklich auf dieses absolut unentbehrliche und, in Anbetracht des grossen Umfanges, nicht zu teure Nachschlagewerk aufmerksam machen.

Herr Staatsarchivar Dr. Rud. Wackernagel schreibt nun auf Seite 48 und 49 der Einleitung über Inhalt, Entstehung und Geschichte der Siegelsammlung folgendes: „Im Jahre 1878 übergab Herr Benedikt Meyer-Kraus dem Staatsarchiv eine umfangreiche Sammlung von Siegelabgüssen als Geschenk. Die Sammlung enthielt die beinahe vollständige Reihe der Siegel der deutschen Könige und Kaiser und reiche Serien von Siegeln der Dynasten- und Adelsgeschlechter, Städte, Korporationen, Bistümer, Stifter und Klöster der Schweiz. Ihr Umfang betrug ca. 2000 Stücke. Im Jahre 1882 wurde diese Sammlung geordnet und aufgestellt unter freiwilliger Hilfeleistung des Herrn Johannes Bernoulli. Auf dem Wege des Tausches mit auswärtigen Sammlungen, sowie